

### LA PRODUCTION DE DÉFENSE

LE «BONAVENTURE»—ALLÉGATIONS CONCERNANT UN TROP-PERÇU PAR SUITE DE SON RADOUB

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Lundi dernier, dans sa réponse à une question du député de Calgary-Nord, il a signalé qu'on avait mis à jour les agissements de Remus Rodaru et de la Cardinal Engineering and Machinery Company Limited en ce qui concerne les comptes du *Bonaventure*. Il a également donné l'impression à la Chambre que de nouvelles poursuites pourraient être intentées. Le ministre peut-il affirmer si l'on pourrait maintenant réengager les poursuites au criminel qui ont été abandonnées comme il l'a expliqué lundi?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** J'ai dit que le procureur de la Couronne à Ottawa, qui représente le procureur général de la province, n'avait pu recueillir le témoignage d'Erhardt Junkers d'Allemagne, et comme il ne croyait pas avoir de preuves suffisantes pour tenter des poursuites, la Couronne a demandé de retirer les accusations. Le magistrat a remis la demande à l'étude et l'affaire a été instruite. Comme la Couronne n'a présenté aucune preuve en l'occurrence, une ordonnance de non-lieu a été rendue.

Dans les circonstances en question, bien entendu, il n'y a pas eu de procès. Le député me demande d'exprimer une opinion. Il semble que la défense par exception de chose jugée par quoi on fait valoir qu'on a déjà été condamné ou acquitté n'est pas utilisable. Je pense que je ne voudrais pas aller plus loin dans ma réponse. J'imagine que si l'on fournissait de nouvelles preuves, rien n'interdirait de nouvelles poursuites.

### LES ANCIENS COMBATTANTS

LA RÉDUCTION DES ALLOCATIONS PAR SUITE DE L'AUGMENTATION DE PENSION DE VIEILLESSE

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre ou le gouverneur en conseil a-t-il pris les mesures voulues pour que l'allocation aux anciens combattants ne soit pas diminuée du montant de toute hausse de la sécurité de la vieillesse ou de tout supplément de revenu garanti accordé comme boni de vie chère? Prendra-t-on cette année les mêmes dispositions que l'an dernier?

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants):** Oui, monsieur l'Orateur, ces dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier.

[M. l'Orateur.]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le ministre songe-t-il aussi à augmenter le montant de base des allocations des anciens combattants?

**L'hon. M. Dubé:** Cette question est toujours à l'étude, monsieur l'Orateur.

[Français]

### LES AÉROPORTS

QUÉBEC—L'EMPLACEMENT DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL

**M. Henri Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

Dirait-il à la Chambre s'il entend intervenir directement dans l'affaire de l'emplacement du futur aéroport? Pense-t-il que les instances du Québec seront sérieusement considérées?

**M. l'Orateur:** L'honorable député demande au premier ministre d'exprimer une opinion, et la question telle que posée n'est pas recevable.

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE PERSONNES QUI NOTENT L'ASSIDUITÉ DES MEMBRES DE L'OPPOSITION

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Il y a quelques jours, l'honorable député de Calgary-Nord (M. Woolliams) faisait remarquer à la Chambre que certaines personnes prenaient les présences des honorables députés de l'opposition à la Chambre.

Or, depuis quelques jours, je constate que ces mêmes personnes ont quitté les tribunes et qu'elles se placent ici, derrière moi, pour constater nos présences, chaque jour. Je demanderais donc au très honorable premier ministre (M. Trudeau) de voir à ce qu'on cesse de nous épier quotidiennement. Qu'on prenne les présences de tous les honorables députés s'il y a lieu, mais non pas seulement celles des députés de l'opposition. Est-ce là la procédure que le très honorable premier ministre a l'intention d'appliquer relativement à l'assiduité des députés?

**Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre):** Je prends note, monsieur l'Orateur, du fait que le député ne désire pas être épié. S'il désire cacher quelque chose, je demanderais aux gens de ne pas le noter.

**M. Rondeau:** Monsieur l'Orateur, je prétends que cette réponse du premier ministre est très évasive et même arrogante. Je n'ai rien à cacher, mais je suis d'avis que tous les